

Règlement des compétiteurs



PB BULLE

1. Champs d'application

Ce règlement s'applique à l'ensemble des compétiteurs de toutes les catégories, membres de la Pédale Bulloise (ci-après PB). Il complète les statuts du club.

Il rassemble l'ensemble des règles de fonctionnement et apporte un cadre sur les droits et devoirs des compétiteurs envers le club et du club envers les compétiteurs.

Le compétiteur doit également respecter

- les principes de la « charte d'éthique du sport suisse » et le « code de conduite des athlètes » (swiss olympic)
- les engagements du programme « cool and clean »
- les règlements de Swiss Cycling.

Lorsqu'un membre du club porte le maillot du club, il devra également avoir un comportement qui ne porte pas atteinte à l'image du club.

En cas de non-respect des points de ce règlement, le comité décidera de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club.

2. Charte, code et engagement externes

2.1 Charte d'éthique du sport suisse

<http://www.swissolympic.ch/fr/athletes-entraîneurs/valeurs-ethique/charte-ethique.html>



1. Traiter toutes les personnes de manière égale.
2. Promouvoir l'harmonie du sport avec l'environnement social.
3. Renforcer le partage des responsabilités.
4. Respecter pleinement les sportifs au lieu de les surmener.
5. Eduquer à une attitude sociale juste et à un comportement responsable envers l'environnement.
6. S'opposer à la violence, à l'exploitation et au harcèlement.
7. S'opposer au dopage et à la drogue.
8. Renoncer au tabac et à l'alcool pendant le sport.
9. S'opposer à toute forme de corruption.

2.2 Code de conduite des athlètes

[http://www.swissolympic.ch/dam/jcr:797626fa-0b10-458a-97df-5c0ed2033033/Code de conduite athletes 2016 FR.pdf](http://www.swissolympic.ch/dam/jcr:797626fa-0b10-458a-97df-5c0ed2033033/Code_de_conduite_athletes_2016_FR.pdf)

2.3 Les engagements de « cool and clean »



1. Je veux atteindre mes objectifs ! (sport des jeunes)
Je veux accéder à l'élite ! (sport de compétition de la relève)
2. Je me comporte avec fair-play !
3. Je réussis sans dopage !
4. Je renonce au tabac !
5. Je renonce à l'alcool ! (moins de 16 ans)
Si je bois de l'alcool, je le fais sans me nuire et sans nuire aux autres ! (plus de 16 ans)

<https://www.coolandclean.ch/fr/>

3. Compétiteurs

Sera considéré comme compétiteur tout membre de la Pédale Bulloise qui participe à 5 courses au cours de l'année.

4. Equipements

- 4.1 Lors de son adhésion au club et lors de chaque renouvellement d'équipement chaque membre reçoit gratuitement :
- 4.1.1 1 maillot pour tous les membres du club jusqu'à l'année de ces 20 ans
 - 4.1.2 1 Maillot et 1 Cuissard pour les coureurs du groupe pré-compétition et compétition. S'il porte le maillot du club durant les courses et les entraînements, il reçoit 1 maillot et 1 cuissard supplémentaire par année.
- 4.2 Le membre est responsable de commander son équipement auprès du club.
- 4.3 Les compétiteurs U19 et plus jeune doivent obligatoirement porter le maillot officiel actuel du club lors des entraînements, des compétitions ainsi que sur les podiums. Les exceptions sont réglées par le paragraphe 4.4.
- 4.4 Le port du maillot officiel du club n'est pas exigé dans les situations suivantes :
- 4.4.1 Lorsque le compétiteur porte le maillot officiel d'un cadre régional ou national
 - 4.4.2 Lorsque le compétiteur porte le maillot officiel de champion ou de leader d'une coupe ou d'une épreuve (national, romand, cantonal).
- 4.5 Le non-respect des règles en matière d'équipement expose le membre à une sanction décidée par le comité
- 4.6 Le maillot officiel du club ne peut en aucun cas être modifié par un compétiteur.

5. Sponsoring personnel

Tout compétiteur U17 et plus âgé peut conclure un contrat avec une entreprise ou un team officiel Swiss Cycling à condition que les termes du contrat n'entrent pas en contradiction avec les règlements et les statuts du club. Le logo de l'entreprise ou du team ne pourra pas être ajouté ou apparaître sur les équipements officiels du club. Dans ce cas le compétiteur est autorisé à porter le maillot officiel de son team.

6. Inscriptions aux compétitions

- 6.1 Le compétiteur courant avec le maillot du club doit s'inscrire aux compétitions sous nom de club « **Pédale Bulloise** ».
- 6.2 Le compétiteur du club U17 ou plus âgé, faisant partie d'un team officiel, doit s'inscrire aux compétitions sous le nom « Nom du team officiel / **Pédale Bulloise** ».

7. Licence et cotisation

- 7.1 Le club incite les compétiteurs à prendre une licence annuelle sous le nom du club auprès de Swiss Cycling.
- 7.2 Chaque compétiteur est responsable de s'inscrire comme membre actif auprès de Swiss Cycling et de commander sa licence sur la plate-forme internet de Swiss Cycling.
- 7.3 Le club remboursera le prix de la licence.

8. Primes et Défraiements

Le comité est responsable d'assurer une juste répartition des primes et défraiements et de garantir la santé financière du club. Il adaptera les primes et défraiements en fonction des moyens financiers à disposition.

Seuls les compétiteurs qui portent le maillot officiel du club peuvent prétendre à l'intégralité des primes et défraiements. Le port d'un maillot distinctif officiel ne remet pas en cause ce droit.

Les Primes et défraiements seront distribués lors de l'assemblée générale du club. Si le coureur ne peut pas être présent, il prendra contact avec le comité pour lui communiquer le nom de la personne qui prendra ses primes et défraiements. Le compétiteur ne pourra plus prétendre recevoir ses primes et défraiements par après.

En fin d'année, le comité enverra le formulaire informatique avec les instructions pour le remplir à tous les compétiteurs.

Le formulaire devra parvenir par voie électronique et sous le format demandé au plus tard la date mentionnée dans les instructions

8.1 Liste des primes :

8.1.1 Prime pour résultats

Cette prime est attribuée aux compétiteurs portant le maillot du club dont les résultats ont été marquants durant la saison.

Un tableau des primes permet d'établir la répartition du montant disponible. Ce tableau est actualisé chaque année par le comité.

Cette prime se présente sous forme de bons d'achat et/ou d'argent.

* port du maillot officiel actuel du club en course et sur le podium

8.2 Liste des défraiements

Le remboursement n'a lieu que si le compétiteur prend le départ de la course. Les types de courses suivants sont concernés :

- Championnat d'Europe de la Jeunesse
- Coupe et championnat Suisse
- Coupe et championnat Romand
- Coupe et championnat Fribourgeois

8.2.1 Inscriptions aux courses

Les frais d'inscriptions pour la coupe et championnat Suisse, coupe et championnat Romand et la coupe et championnat Fribourgeois seront remboursés à condition de participer à un minimum de 5 courses selon tableau :

- à 100% si le compétiteur porte le maillot du club
- à 25% si le compétiteur est membre d'un team officiel Swiss Cycling et porter le maillot du team.

8.2.2 Frais de déplacement et d'hébergement

Pour les compétiteurs U17, U19 et U23 portant le maillot du club, la PB participe :

- Aux frais d'hébergement à hauteur de 60CHF par journée de course pour les trajets supérieurs à 200km au départ de Bulle
- 0.30 CHF/km sont pris en charge dès le 150^{ème} kilomètre (par trajet) au départ de Bulle

Si plusieurs compétiteurs se déplacent pour une même compétition, ils se regroupent dans la mesure du possible dans un même véhicule. Un compétiteur se déplaçant individuellement par « confort personnel » ne sera pas dédommagé de ses frais de déplacement (0.30 CHF/km).

9. Soutien et aide financière exceptionnelle

La PB peut apporter un soutien ou une aide exceptionnelle à un compétiteur membre du club, indépendamment du fait qu'il porte ou non l'équipement du club en compétition.

Ce soutien exceptionnel se présente sous la forme d'une aide matérielle ou financière décidée par le comité.

10. Entraînements pour compétiteurs

Le club met en place, dans la mesure des possibilités, un groupe compétition et pré compétition destiné aux jeunes compétiteurs.

Le jeune faisant partie d'un de ces groupes

- doit porter le maillot du club ou maillot selon paragraphe 4
- doit prendre connaissance du présent règlement et doit le faire signer par son représentant légal
- est tenu de fréquenter assidument les entraînements proposés
- doit s'excuser en cas d'absence, au plus tard la veille de l'entraînement, auprès de l'entraîneur responsable
- doit participer à au moins 8 compétitions dont au moins 2 courses nationales pendant l'année

Les entraîneurs avec l'approbation du comité peuvent décider de sanctionner un compétiteur qui ne respecte pas ces règles.

11 Achat de matériel

Pour autant que cela soit possible, les compétiteurs essaient de favoriser les sponsors du club lors de leurs achats.

12 Aide lors des activités du club

En plus de ses activités statutaires, le club demande à ses coureurs leurs aides lors des événements annuels organisés par le club. En cas de non-participation systématique aux activités du club, les remboursements et défraiements sont amputés de 50%

* port du maillot officiel actuel du club en course et sur le podium

Annexe 1 : Tableau de synthèse selon le règlement

En cas de divergence avec le règlement ci-dessus, ce dernier fait foi.

	U9-U11	U13-U15		U17		U19 – U23		Amateurs – Elite - Master	
Compétiteur portant les couleurs du club selon le règlement	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Licence Swiss Cycling	Licence gratuite	Licence gratuite	Licence gratuite	Licence gratuite	Licence gratuite	Remboursée	Remboursée	Remboursée	Non remboursée
Cotisation Swiss Cycling	Remboursée	Remboursée	Remboursée	Remboursée	Non remboursée	Remboursée	Non remboursée	Remboursée	Non remboursée
Inscriptions aux courses	Max 100CHF	Max 150CHF	Max 150CHF	Max 200CHF	Max 100CHF	Max 250CHF	Max 100CHF	Max 200CHF	Max 100CHF
Frais de déplacement ou de logement (60CHF/nuit / 0.30CHF/km)				Max 500CHF	---	Max 800CHF	---		
TOTAL	Cot. Swiss Cycling + max. 350CHF		Cot. Swiss Cycling + max. 350CHF	Lic. Swiss Cycling + max. 1'100CHF	---	Lic. Swiss Cycling + max. 1'600CHF	---	Lic. Swiss Cycling + max. 500CHF	---